
RAPPORT DE PRESENTATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2026

Préambule

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

La date limite d'adoption du budget primitif est fixée au 30 avril 2026 (année d'élections municipales). Le conseil municipal a eu à délibérer précédemment sur des crédits d'investissement par anticipation pour ne pas ralentir ou empêcher la mise en œuvre des projets communaux.

Le rapport sur les orientations budgétaires soumis au conseil municipal du 27 janvier 2026 a présenté les éléments d'orientations politiques et leur contexte pour l'élaboration du budget 2026. Le présent rapport s'inscrit dans ces orientations et présente la construction du budget primitif 2026 proposé par la municipalité et soumis au vote du Conseil municipal.

Les orientations budgétaires de la ville de Sainte-Maure-de-Touraine découlent de la volonté de la municipalité de poursuivre une action volontariste, responsable et ambitieuse. Elles se traduisent notamment par la réalisation des objectifs suivants :

- Renforcer son niveau de services à la population, en limitant la pression fiscale,
- Optimiser ses dépenses de fonctionnement pour renforcer sa capacité d'autofinancement,
- Poursuivre une politique d'investissement ambitieuse et responsable, tout en maîtrisant son niveau d'endettement.

Dans ce rapport sont présentées de manière synthétique les données issues du document budgétaire réglementaire « budget primitif » établi conformément à la maquette prévue par l'instruction comptable M57.

1. Rétrospective financière consolidée

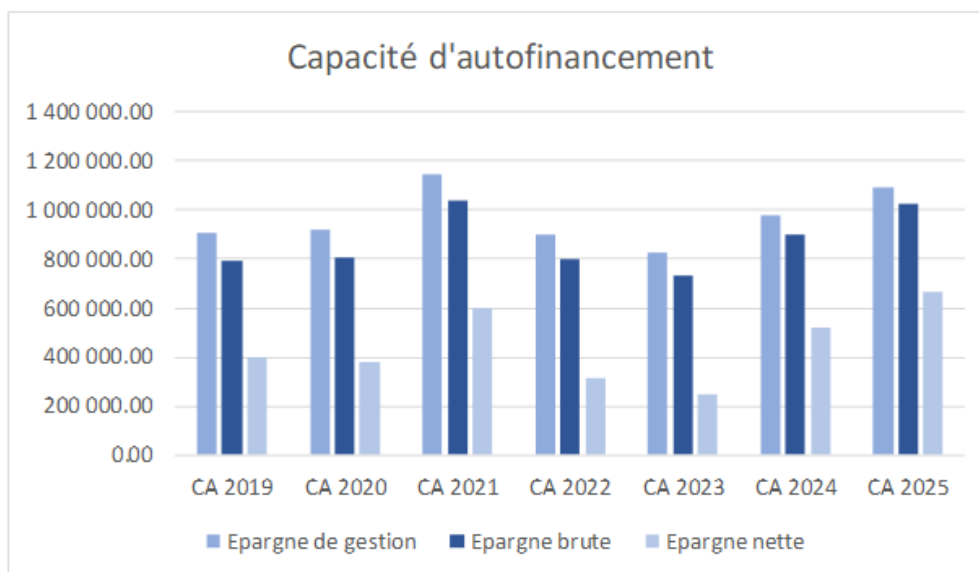
La bonne situation financière de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine peut être illustrée à travers deux ratios financiers de référence : la capacité d'autofinancement et la capacité de désendettement.

Il convient de noter qu'en 2019 un virement d'une partie de l'excédent des budgets annexes Eau et Assainissement a été réalisé au profit du budget principal pour un montant de 488 000 €. S'agissant d'une recette de fonctionnement exceptionnelle, il est proposé de la neutraliser pour le calcul des capacités d'autofinancement et de désendettement.

1.1. La capacité d'autofinancement

L'épargne brute représente la capacité d'autofinancement que dégage la ville pour rembourser sa dette et financer ses investissements. Elle correspond à l'excédent des produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) sur les charges réelles de fonctionnement (y compris le remboursement des intérêts de la dette).

Montant (€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Recettes gestion courante	4 644 682,58	4 135 272,82	4 251 666,31	4 470 619,03	4 685 649,41	4 786 492,71	4 804 173,22
- Virement budgets annexes	488 000,00	-	-	-	-	-	-
- Dépenses gestion courante	3 269 369,91	3 315 186,05	3 425 945,11	3 578 294,98	3 996 262,82	3 940 819,19	3 939 401,49
= Excédent brut courant	887 312,67	820 086,77	825 721,20	892 324,05	689 386,59	845 673,52	864 771,73
+ Produits financiers	-	-	-	4,86	10,83	9,42	9,12
+ Produits exceptionnels	22 869,33	99 312,71	319 909,05	9 826,39	142 271,01	139 224,64	231 007,00
- Charges exceptionnels	659,86	2 349,84	35,00	165,60	2 702,69	148,80	-
- Provisions pour risques	-	-	-	4 170,55	3 978,94	3 650,00	-
= Epargne de gestion	909 522,14	917 049,64	1 145 595,25	897 819,15	824 986,80	981 108,78	1 095 787,85
- Intérêts de la dette	116 391,84	110 280,89	104 689,07	99 801,17	89 524,23	79 140,83	71 076,92
= Epargne brute	793 130,30	806 768,75	1 040 906,18	798 017,98	735 462,57	901 967,95	1 024 710,93
- Capital de la dette	391 801,51	423 751,68	443 741,55	482 528,93	488 715,65	378 411,84	360 478,26
= Epargne nette	401 328,79	383 017,07	597 164,63	315 489,05	246 746,92	523 556,11	664 232,67



Fin 2025, l'épargne brute de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine s'élève à 1 024 710,93 €, soit plus de 21,33 % de ses recettes de fonctionnement.

Capacité d'autofinancement 2025 : 21,33 %

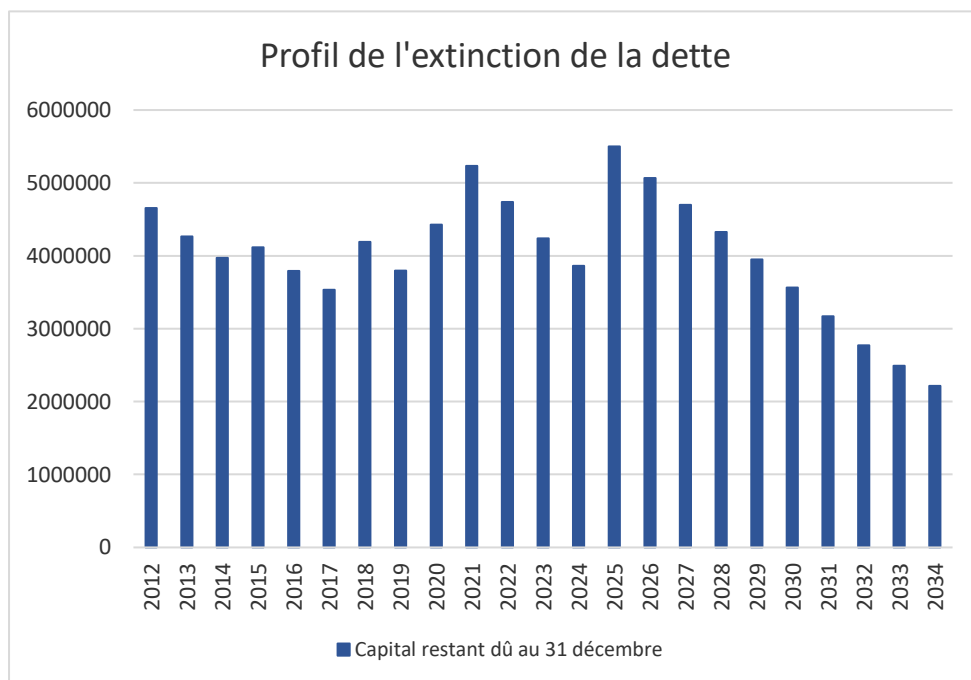
1.2. La capacité de désendettement

La capacité de désendettement représente le nombre d'années que la ville mettrait pour rembourser l'intégralité de sa dette en y consacrant tout son autofinancement (épargne brute).

La capacité de désendettement de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine s'établit à 5,4 ans, au 31 décembre 2025. Les experts en finances locales considèrent généralement que le seuil de vigilance s'établit à 10 ans. Passé le seuil critique de 12 ans, les difficultés pour une commune de rembourser sa dette se profilent en général pour les années futures.

Capacité de désendettement 2025 : 5,4 ans

1.3. Le profil de l'extinction de la dette



Le montant de l'encours de la dette ⁽¹⁾ a augmenté de 1 639 521,74 € en 2025, un nouvel emprunt d'un montant de 2 000 000 € ayant été souscrit. Au 31 décembre 2025, il s'élève à 5 501 816 € soit 1 269 € par habitant.

Les prêts contractés par la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine se présentent comme suit :

Code	Banque	Capital emprunté	Taux		Clé Gissler	Date début	Date fin
E-67	Crédit Agricole	2 164 971,00	Fixe	3,55 %	1A	15/06/2003	15/03/2025
E-72	Caisse d'Epargne	1 000 000,00	Structuré	4,99 %	1B	25/12/2008	25/12/2032
E-73	Caisse d'Epargne	1 000 000,00	Structuré	3,75 %	4D	25/12/2008	25/12/2032
E-76	Caisse d'Epargne	500 000,00	Fixe	2,03 %	1A	05/02/2016	05/02/2034
E-77	Crédit Agricole	717 118,49	Fixe	1,33 %	1A	15/09/2017	15/09/2026
E-78	Crédit Agricole	1 000 000,00	Fixe	1,66 %	1A	15/10/2019	15/10/2038
E-79	Caisse d'Epargne	1 000 000,00	Fixe	0,80 %	1A	03/02/2020	03/02/2040
E-80	CAF-Touraine	52 235,00	Fixe	0,00 %	1A	01/03/2021	31/12/2025
E-81	Crédit Agricole	1 250 000,00	Fixe	0,77 %	1A	15/11/2021	15/08/2041
E-82	Crédit Mutuel	2 000 000,00 €	Fixe	3,55 %	1A	15/01/2026	14/01/2050

Encours de la dette : 5 501 816 € au 31 décembre 2025

⁽¹⁾ Encours de la dette financière, hors Dépôts et cautionnements encaissés sur les locataires, Redevances des locations avec option d'achat et Bail emphytéotique administratif (BEA). Le BEA a été conclu en 2017 avec la Société nationale immobilière (SNI) pour l'entretien et la maintenance de la caserne de gendarmerie. Il s'agit d'un dispositif contractuel autofinancé par l'abandon des loyers perçus de l'Etat pour l'occupation de la caserne de gendarmerie.

2. Le budget principal de la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine

2.1. Equilibres financiers du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

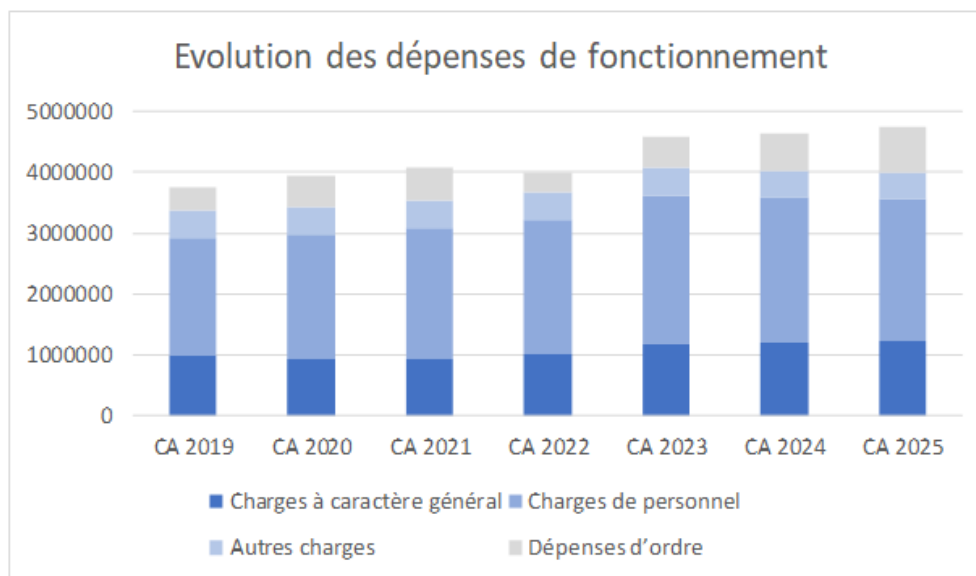
Pour l'exercice 2026, l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement proposées s'élève à 12 767 419,17 €.

Représentation synthétique du budget primitif 2026

	DEPENSES		RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE 0,00 €	Affectation du résultat 2025	EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 344 170,77 €
	ATTENUATION DE PRODUITS 3 000,00 €		ATTENUATION DE CHARGES 75 000,00 €
	CHARGES A CARACTERE GENERAL 1 295 000,00 €		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 1 385 000,00 €
	CHARGES DE PERSONNEL 2 400 000,00 €		IMPOTS ET TAXES 2 835 000,00 €
	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 395 000,00 €		PRODUITS DES SERVICES 250 000,00 €
	CHARGES FINANCIERES 150 000,00 €		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 130 000,00 €
	CHARGES EXCEPTIONNELLES 4 500,00 €		PRODUITS FINANCIERS 10,00 €
	DOTATIONS POUR RISQUES 7 680,77 €		PRODUITS EXCEPTIONNELS 1 000,00 €
	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 640 000,00 €		VIREMENT DE LA SECTION D'INV. 100 000,00 €
	VIREMENT A LA SECTION D'INV. 225 000,00 €		
	Total : 5 120 180,77 €		Total : 5 120 180,77 €
SECTION D' INVESTISSEMENT	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DES EMPRUNTS ET CAUTIONS 472 500,00 €	Contrainte d'équilibre	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCT. 225 000,00 €
	TRAVAUX EN REGIE, SOULTE...		DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES 694 961,99 €
	100 000,00 €		PRODUITS DES CESSIONS 220 000,00 €
	OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 4 120 000,00 €		SUBVENTIONS 1 883 725,81 €
	CHAPITRE 21 HORS OPERATION 73 725,81 €		EMPRUNTS ET DETTE 1 602 500,00 €
	RESTES A REALISER 2 583 258,35 €	Affectation du résultat 2025	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS 640 000,00 €
	DEFICIT ANTERIEUR REPORTE 297 754,24 €		RESTES A REALISER 2 381 050,60 €
	Total : 7 647 238,40 €		EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE 0,00 €
	Total général : 12 767 419,17 €		Total général : 12 767 419,17 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Montant (€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Charges à caractère général	979 068,97	931 361,00	918 392,71	1 019 576,12	1 162 873,13	1 206 347,09	1 236 678,85
+ Charges de personnel	1 953 866,59	2 047 992,66	2 160 153,19	2 209 016,54	2 468 696,78	2 381 424,70	2 337 697,00
+ Atténuations de produits	1 035,00	-	-	2 083,00	10 566,00	1 573,00	2 851,00
+ Autres charges de gestion	335 399,35	335 832,39	347 399,21	347 619,32	354 126,91	351 474,40	362 174,64
+ Charges financières	116 391,84	110 280,89	104 689,07	99 801,17	89 524,23	79 140,83	71 076,92
+ Charges exceptionnelles	659,86	2 349,84	35,00	165,60	2 702,69	148,80	-
+ Dotations pour risques	-	-	-	4 170,55	3 978,94	3 650,00	-
= Dépenses réelles de fonct.	3 386 421,61	3 427 816,78	3 530 669,18	3 682 432,30	4 092 468,68	4 023 758,82	4 010 478,41
Virements vers section d'inv.	-	-	-	-	-	-	-
+ Transferts entre sections	374 779,92	506 070,83	558 615,19	314 967,60	492 893,03	611 746,04	747 409,33
= Dépenses d'ordre	374 779,92	506 070,83	558 615,19	314 967,60	492 893,03	611 746,04	747 409,33
+ Résultat antérieur reporté	-	-	-	-	-	-	-
= Dépenses de fonct.	3 761 201,53	3 933 887,61	4 089 284,37	3 997 399,90	4 585 361,71	4 635 504,86	4 757 887,74



Chapitre 011 - Charges à caractère général

1 295 000,00 €

Il a été demandé aux services municipaux d'établir leurs prévisions budgétaires sur la base d'une réduction de 2 % par rapport au budget 2025 (budgets primitif et supplémentaires), hors dépenses d'énergie et opérations ponctuelles ou nouvelles. Les économies générées permettront de compenser, au moins partiellement les conséquences de l'inflation.

Il convient d'allouer une enveloppe pour financer les premières dépenses liées à la préparation de la mise en exploitation du nouveau centre aquatique.

Le chapitre des charges à caractère général est de 1 295 000,00 €.

Chapitre 012 - Charges de personnel

2 400 000,00 €

Pour 2026, à l'étape du budget primitif, les prévisions d'évolution des charges de personnel s'élèvent à + 2,6 % par rapport au montant des réalisations 2025. Cette évolution est en partie liée à des facteurs exogènes qui imposent une augmentation naturelle des dépenses communales. Elle s'explique aussi par des mesures de politique de ressources humaines.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- L'application du « Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations » (PPCR).
- Le facteur « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT), avec les évolutions de carrière et mesures d'avancement et de promotion.
- La revalorisation du salaire minimum interprofessionnel de croissance de 1,18 %.
- La hausse de 12 points des cotisations employeurs à la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) sur quatre ans, avec encore 3 % cette année.

- La participation employeur à la protection sociale complémentaire 15 € par mois et agent à compter du 1^{er} janvier 2026.
- La création de postes nécessaires à la préparation de la mise en exploitation du nouveau centre aquatique.

Il est par ailleurs difficile d'anticiper les éventuelles mesures salariales que pourrait décider le gouvernement durant l'exercice 2026.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

395 000,00 €

Le montant de la subvention au Centre Communal d'Action Sociale est prévu à hauteur de 45 000,00 €.

L'enveloppe allouée aux subventions aux associations est maintenue à 60 500,00 €.

L'enveloppe allouée aux indemnités des élus suit l'évolution du point d'indice et s'établira ainsi à 125 000,00 €.

Le montant de la participation au Service Départemental d'Incendie et de Secours s'établira à 109 085,00 €. Elle comprend une contribution obligatoire, réévaluée de + 0,8 % par rapport à 2025, et une contribution de solidarité, dont le montant a été fixé à 26 122,00 € (6,20 €/hab. selon pop. DGF).

Les autres charges de fonctionnement sont essentiellement des contingents et participations obligatoires. Elles seront maintenues à même niveau qu'en 2025 au vu des informations disponibles.

Chapitre 66 - Charges financières

150 000,00 €

En plus des charges financières relatives aux emprunts en cours, il convient de prévoir le montant des intérêts d'un nouvel emprunt de 1 600 000,00 €. Le montant des intérêts de la dette, ancienne et nouvelle, s'établirait ainsi à environ 150 000,00 €.

Le montant des intérêts courus non échus (ICNE) s'élèvent à 9 499,46 € en 2026 auxquels il convient de déduire le montant des ICNE 2025 qui s'élevaient à 10 690,41 €.

Le montant des charges financières s'élèverait à environ 149 000,00 €.

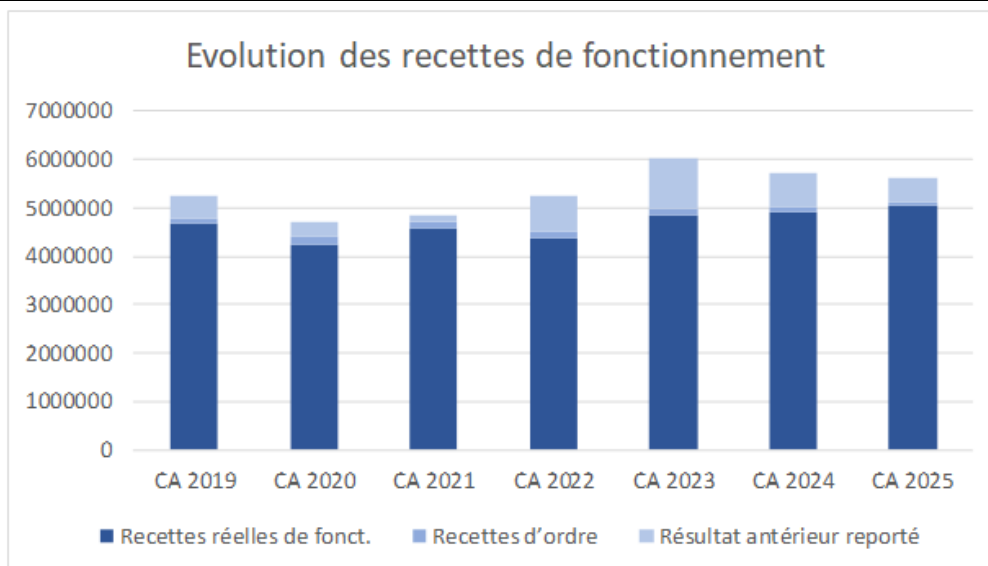
Autorisations de dépenses en fonctionnement 2026

Montant (€)	2025	2026
Charges à caractère général	1 236 678,85	1 295 000,00
+ Charges de personnel	2 337 697,00	2 400 000,00
+ Atténuations de produits	2 851,00	3 000,00
+ Autres charges de gestion	362 174,64	395 000,00
+ Charges financières	71 076,92	150 000,00
+ Charges exceptionnelles	-	4 500,00
+ Dotations pour risques	-	7 680,77
= Dépenses réelles de fonct.	4 010 478,41	4 255 180,77
Virements vers section d'inv.	-	225 000,00
+ Besoin de financement en inv.	499 961,99*	-
+ Transferts entre sections	747 409,33	640 000,00
= Dépenses d'ordre	1 247 371,32	865 000,00
+ Résultat antérieur reporté	-	-
= Dépenses de fonct.	5 257 849,73	5 120 180,77

Autofinancement prévisionnel dégagé pour 2025 : 865 000,00 €

3.2. Les recettes de fonctionnement

Montant (€)	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Atténuations de charges	25 960,32	52 322,36	71 665,78	91 217,81	85 753,83	72 488,08	75 941,23
+ Produits des services	413 436,94	307 525,97	323 412,36	285 838,49	374 182,41	395 296,98	402 014,99
+ Impôts et taxes	2 395 356,01	2 423 879,17	2 519 500,36	2 592 777,34	2 722 082,07	2 800 157,46	2 814 533,30
+ Dotations et participations	1 218 675,47	1 248 728,08	1 248 241,49	1 265 894,54	1 421 539,27	1 426 666,44	1 385 616,58
+ Autres produits de gestion	591 253,84	102 817,24	88 846,32	133 989,45	82 091,83	91 883,75	123 991,95
+ Produits financiers	5,32	4,56	4,56	4,86	10,83	9,42	9,12
+ Produits exceptionnels	22 869,33	99 312,71	319 909,05	9 826,39	142 271,01	139 224,64	231 007,00
+ Reprises sur amortissements	-	-	-	-	-	-	2 075,17
= Recettes réelles de fonct.	4 667 557,23	4 234 590,09	4 571 579,92	4 379 548,88	4 827 931,25	4 925 726,77	5 035 189,34
Transferts entre sections	110 142,66	156 350,61	123 962,21	133 636,10	134 740,77	81 279,10	65 990,98
= Recettes d'ordre	110 142,66	156 350,61	123 962,21	133 636,10	134 740,77	81 279,10	65 990,98
+ Résultat antérieur reporté	469 917,08	304 255,49	143 946,43	750 204,19	1 072 568,44	698 971,69	500 840,18
= Recettes de fonct.	5 247 616,97	4 695 196,19	4 839 488,56	5 263 389,17	6 035 240,46	5 705 977,56	5 602 020,50



Chapitre 70 - Produits des services

250 000,00 €

Le montant des produits des services est diminué de 160 000,00 €, correspondant à la participation des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, ces compétences ayant été transférées à la communauté de communes.

Il convient de prendre en compte l'actualisation des tarifs municipaux retenue pour 2026 sur la base d'un coefficient directeur de + 0,4 %.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

2 835 000,00 €

La municipalité n'envisage pas de recourir au levier fiscal pour poursuivre ses objectifs en 2026. Les taux de la part communale des taxes foncières ne subiront pas d'augmentation. Ils resteront ainsi fixés :

- Taxe d'Habitation (TH) : 14,19 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) : 37,98 %
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNPB) : 58,30 %

Les produits de la fiscalité peuvent toutefois varier en fonction de 2 autres paramètres : la variation physique des bases et/ou la variation forfaitaire nationale des valeurs locatives. Pour les taxes foncières, le coefficient de majoration forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement déterminé en fonction de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH). Le coefficient national pour 2026 dépend de l'évolution constatée entre novembre 2024 (n-2) et novembre 2025 (n-1). Il s'établirait à + 0,8 %.

Chapitre 74 - Dotations et participations

1 385 000,00 €

La Loi de finances 2026 prévoit une stabilité des crédits de la DGF. La DGF d'une commune peut toutefois fluctuer en fonction de l'évolution de sa population ou du dispositif d'écrêtement permettant de financer la hausse des dotations de péréquation (DSU et DSR). Au vu des informations disponibles, il est proposé de la maintenir à même niveau qu'en 2025.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

130 000,00 €

Il convient de prendre en compte la mise en location des salles de consultation du cabinet médical à des médecins spécialistes.

Prévisions de Recettes en fonctionnement 2026

Montant (€)	2025	2026
Atténuations de charges	75 941,23	75 000,00
+ Produits des services	402 014,99	250 000,00
+ Impôts et taxes	2 814 533,30	2 835 000,00
+ Dotations et participations	1 385 616,58	1 385 000,00
+ Autres produits de gestion	123 991,95	130 000,00
+ Produits financiers	9,12	10,00
+ Produits exceptionnels	231 007,00	1 000,00
+ Reprises sur amortissements	2 075,17	-
= Recettes réelles de fonct.	5 035 189,34	4 676 010,00
Transferts entre sections	65 990,98	100 000,00
= Recettes d'ordre	65 990,98	100 000,00
+ Résultat antérieur reporté	500 840,18	344 170,77
= Recettes de fonct.	5 602 020,50	5 120 180,77

4.2. L'investissement

Les engagements pluriannuels de la commune

La rédaction d'un Programme Pluriannuel d'Investissements (PPI) est l'expression d'un projet de politique municipale voulu volontariste, responsable et ambitieux. Elle est l'aboutissement de différents processus :

- Identification de projets d'avenir, à travers une concertation menée avec différents partenaires,
- Diagnostic du patrimoine communal, prenant notamment en compte son besoin d'entretien,
- Obligations réglementaires, qui s'imposent de par leur caractère coercitif,
- L'existence d'engagements antérieurs, qu'il convient d'honorer.

Quatre opérations majeures marqueront l'année 2026 :

- Les travaux de construction du Centre aquatique (Op. 124)
- Le renouvellement de la balayeuse de voiries (Op. 118)
- Les travaux d'isolation, de chauffage et de ventilation de la Salle des Fêtes (Op. 117)
- La poursuite des études de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur alimenté par une chaufferie biomasse (Op. 125)

A cela s'ajouteront les principales opérations décrites ci-dessous par domaine d'intervention :

- Opérations foncières (Op. 52 et 121) : 15 000,00 € permettront de répondre à des opportunités en matière d'acquisitions foncières pour la réalisation de projets futurs, de renforcer et de développer la défense incendie, etc.
- Espaces publics (Op. 63 et 68) : 250 000,00 € seront consacrés à l'aménagement des espaces publics, aux travaux de voirie et d'éclairage, à la signalisation, etc.
- Patrimoine bâti (Op. 111 et 114) : 130 000,00 € seront inscrits pour l'accessibilité et l'entretien des bâtiments communaux, la reprise de concessions au cimetière, etc.
- Patrimoine culturel (Op. 24) : 20 000,00 € seront destinés à des travaux de restauration et de valorisation du patrimoine historique de la commune.
- Moyens des services (Op. 113, 119 et 120) : 105 000,00 € seront affectés à l'acquisition et au renouvellement du matériel des services : matériel informatique et logiciel, mobilier, outillage, véhicules, etc.

A ces opérations d'équipement, il convient d'ajouter 652 500,00 € comprenant :

- Le remboursement du capital de la dette pour un montant de 470 000,00 €,
- Les régularisations comptables (travaux en régie, soulte gendarmerie...) pour un montant de 100 000,00 €,
- Une provision pour les acquisitions nécessaires à la réalisation des travaux en régie pour un montant de 73 725,81 €,
- Une provision pour dépôts et cautionnements versés pour un montant de 2 500,00 €.

Enfin, le budget intégrera des reports de crédits de 2025 pour un montant global de 2 583 258,35 €.

Au total, le Budget Primitif 2026 affichera des dépenses d'investissement à hauteur de 7 647 238,40 €.

Pour parvenir à les réaliser, les recettes à inscrire seront les suivantes :

Montant (€)	RAR 2025	2026
FCTVA	-	155 000,00
+ Taxe d'aménagement	-	40 000,00
+ Subventions (DETR, DSIL...)	381 050,60	1 883 725,81
= Recettes d'équipement	381 050,60	2 078 725,81
Excédent de fonct. capitalisé	-	499 961,99
+ Emprunts et cautionnements	2 000 000,00	1 602 500,00
+ Produits des cessions	-	220 000,00
= Recettes financières	2 000 000,00	2 322 461,99
Virement section de fonct.	-	225 000,00
+ Dotations amortissements	-	640 000,00
= Recettes d'ordre	-	865 000,00
+ Résultat antérieur reporté	-	0,00
= Recettes d'investissement	2 381 050,60	5 266 187,80
Total	7 647 238,40	

Le financement des investissements à prendre en compte au titre de l'évolution de la dette

Le montant du remboursement du capital des emprunts en cours s'élèvera à environ 470 000,00 € en 2026. Il devra être financé par les ressources propres de la section d'investissement (FCTVA principalement), les dotations aux amortissements et provisions, et l'excédent dégagé en fonctionnement.

En 2026, le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élèvera à 640 000,00 €. Cette ressource propre d'investissement seule couvrira en totalité le remboursement du capital de la dette. L'excédent dégagé en fonctionnement sera alors consacré au financement des opérations d'équipement.

3. Le budget annexe du service des logements sociaux

La ville de Sainte-Maure-de-Touraine dispose d'un budget annexe pour financer le fonctionnement, l'entretien et l'acquisition des logements sociaux. Ce budget s'équilibre sur la base des loyers et de l'emprunt.

Au 31 décembre 2025, l'encours de la dette s'élève à 225 796,83 €, aucun investissement n'étant prévu sur ce budget.

Le prêt contracté par la Ville de Sainte-Maure-de-Touraine se présente comme suit :

Banque	Capital emprunté	Taux		Clt Gissler	Date début	Date fin
Banque des Territoires	285 000,00	Variable	1,60 %*	1A	01/06/2015	01/06/2050

* Taux variable indexé sur Livret A